

## REGLEMENT CONCOURS PHOTO

### **Thème : Quand la nature reprend ses droits à Grâces**

**1 / Organisation du concours de photographie sur le thème « Quand la nature reprend ses droits à Grâces » qui aura lieu du 15 avril au 31 mai 2021.**

**2 / Le concours est ouvert uniquement aux amateurs ; il y aura 4 catégories :**

- Catégorie enfant
- Catégorie adolescent
- Catégorie adulte
- Catégorie coup de cœur

**Après le choix du jury, le 1<sup>er</sup> prix pour chaque catégorie recevra un agrandissement de la photo choisie . D'autre lots seront attribués.**

**3/ Chaque participant peut faire parvenir 2 photos, sur support papier photo en format A4 où il sera inscrit la date ,l'heure et le lieu de la prise de la photo à l'arrière de la photo . Le recadrage est autorisé mais la suppression ou le rajout d'un élément sur la photo est interdit.**

**4 / Les photos devront être sous enveloppe qui comportera le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du participant et elles devront être envoyées ou déposées à la mairie pour le 31 mai.**

**5/ Les photographies feront l'objet d'une exposition qui aura lieu du 17 au 30 juin à Grâces,**

**6/Les lauréats du concours recevront leur prix au cours du vernissage de l'exposition qui aura lieu le vendredi 17 juin à 19 h.**

**7/la commune de Grâces se réserve le droit de reproduction à des fins de communication et s'engage à reproduire le nom de l'auteur. Chaque candidat garantit que les clichés présentés sont libre de tout droit .**